



DECISION DU PRESIDENT N° 2022-219

ATTRIBUTION DU MARCHE N°2022-INFO-001 DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES RELATIF A « MISSION D'ASSISTANCE RELATIVE AUX RETOURS UTILISATEURS ET A L'ORGANISATION DU SERVICE SYSTEME D'INFORMATION »

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5216-1 et suivants ;
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1° et R.2123-1, R.2123-4 et suivants ;
Vu la délibération n°2020-4-02 du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président ;
Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 24 janvier 2022 sur le profil d'acheteur Marchés Sécurisés et sur le site de la Communauté d'Agglomération ;
Vu le rapport d'analyse des offres ;
Vu les crédits inscrits au Budget principal 2022.

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte.

Article 2 : d'attribuer et de signer le marché n°2022-INFO-001 concernant une mission d'assistance relative aux retours utilisateurs et à l'organisation du service système d'information avec la société SENTENTIA Conseil (78330 Fontenay le Fleury) pour un montant de 22 950 € HT soit 27 540 € TTC, et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Article 3 : de dire que la présente décision sera communiquée pour information au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifié exécutoire par le Président compte tenu : **16 MARS 2022**
- de la transmission au contrôle de légalité le : **16 MARS 2022**
- de l'affichage le : **16 MARS 2022**
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : **16 MARS 2022**

Givrand, le 15 mars 2022
Le Président,

François BLANCHET



Envoyé en préfecture le 16/03/2022

Reçu en préfecture le 16/03/2022

Affiché le **16 MARS 2022** 

ID : 085-200023778-20220315-DCP2022_219-DE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération

ZAÉ du Soleil Levant

CS 63669 - Givrand

85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55

Courriel accueil@payssaintgilles.fr

payssaintgilles.fr  